

De la Réparation

(mise à jour en Octobre 2025)

Lorsqu'on parle de Réparation, le principe est que les Casseurs soient les Payeurs.

Cela fait plus de 60 ans que l'Enseignement Catholique gère officiellement le Collège Notre-Dame de Bétharram, devenu « Le Beau Rameau » en 2009.

Seuls les faits antérieurs au 8 décembre 1964 relèvent de la seule responsabilité de la Congrégation du Sacré-Cœur de Jésus de Bétharram.

Depuis cette date, elle ne devrait être tenue comme responsable que des actes de violence commis par ses membres. Ce ne sont pas les murs qu'elle a mis à disposition de l'OGEC qui ont maltraité les enfants. Les actes de violence commis par des laïcs devraient relever de la responsabilité de l'OGEC, qui dépend de l'Enseignement Catholique.

Mais à Bétharram, cela ne s'est pas passé comme cela : la Congrégation des Pères de Bétharram a gardé la main sur l'OGEC et sur l'établissement.

Le dispositif mis en place reflète cette situation :

- La Congrégation doit prendre à sa charge, par l'intermédiaire de la CRR mise en place par l'Eglise de France, la réparation des violences sexuelles, qu'elles soient commises par ses Religieux ou par des laïcs.
- La Congrégation a décidé de prendre à sa charge, par l'intermédiaire de la Commission d'Enquête Indépendante qu'elle a demandé de mettre en place à l'IFJD, la réparation de tous les autres types de violences, qu'elles soient commises par ses Religieux ou par des laïcs.

Ce découpage par type d'agression est assez simple à comprendre et ne fait pas de distinction entre les auteurs.